

Daniel Johnson ou l'ambivalence québécoise

Pierre Godin

Numéro 35, automne 1993

Que le spectacle commence!

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/8430ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Godin, P. (1993). Daniel Johnson ou l'ambivalence québécoise. *Cap-aux-Diamants*, (35), 50–53.



DANIEL JOHNSON OU L'AMBIVALENCE QUÉBÉCOISE

Homme ambivalent, à l'image de ses compatriotes, Daniel Johnson incarne une période cruciale dans l'histoire du nationalisme québécois. Pour la première fois depuis Honoré Mercier, un premier ministre brandit l'arme de l'indépendance dans le débat constitutionnel. L'année 1993 marque le 25^e anniversaire de son décès.

par Pierre Godin

PREMIER MINISTRE DE TRANSITION D'UNE «PROVINCE» enfermée dans la camisole de force d'un statut politique imposé par l'Histoire, et visiblement trop petit pour elle, Daniel Johnson répétait souvent: «Ce n'est pas nous qui ferons l'indépendance, ce sont les autres qui nous mettront de côté...».

Boutade parfaitement johnsoniste dont la modernité crève cependant les yeux. «Les autres», justement, ont mis les Québécois de côté depuis maintenant plus de dix ans. En effet, le Québec

demeure toujours exclu du club du «Canada Bill», document constitutionnel à l'acte de naissance douteux, négocié en secret sans le Québec, une nuit de novembre 1981, et sanctionné par la reine au début de 1982, malgré le refus québécois.

Cet épisode du «Canada Bill» montre d'une façon limpide que la longue et difficile recherche de l'égalité au sein du Canada, lancée il y a plus d'un quart de siècle par le premier ministre Daniel Johnson avec son percutant slogan «Égalité ou indépendance», n'a toujours pas abouti.

En fait, depuis le «Canada Bill», c'est un peu comme si le Québec vivait psychologiquement en marge du cadre constitutionnel canadien. En tout cas, il n'y a aucune trace de sa signature au bas de ce qui tient lieu désormais de loi fondamentale de ce pays de plus en plus difficile à nommer pour un francophone.

Bizarre entracte historique, plein d'équivoques, que celui d'un peuple qui obéit à une constitution qu'il n'a pas paraphée et accepte de payer sans rechigner taxes et impôts à un gouverne-

Le 23 septembre 1961, Daniel Johnson est élu chef de l'Union nationale. (Collection privée).

ment qui ne le reconnaît pas comme signataire du document officiel qui fonde son pouvoir fiscal.

Ambivalence

Faut-il mettre cet échec au compte des manigances des politiciens fédéraux francophones, de l'intolérance du Canada anglais, ou de cette fameuse ambivalence québécoise qui était aussi la marque de commerce de Daniel Johnson? Car en effet, qui mieux que lui aura su incarner cette bonne vieille et increvable tradition de l'hésitation québécoise? Qui mieux que lui aura su exprimer ce nationalisme québécois traditionnel bleu ou rouge qui s'accommode trop facilement de l'inacceptable et qui hésitera toujours à couper le fil le retenant à un pays qui le minorise et le tient en tutelle depuis 126 ans?

«On peut compter sur moi pour donner tous les coups de pied au c... qu'on voudra à Ottawa. Mais qu'on ne compte pas sur moi pour donner le dernier!». Cette boutade attribuée également à Johnson parle d'elle-même. Manière typiquement johnsoniste de traduire l'ambivalence politique des Québécois, leur refus de trancher qu'ils allaient une fois de plus opposer, en mai 1980, à René Lévesque qui leur proposait rien de moins que la liberté d'un peuple gérant lui-même ses affaires de A à Z, en adulte.

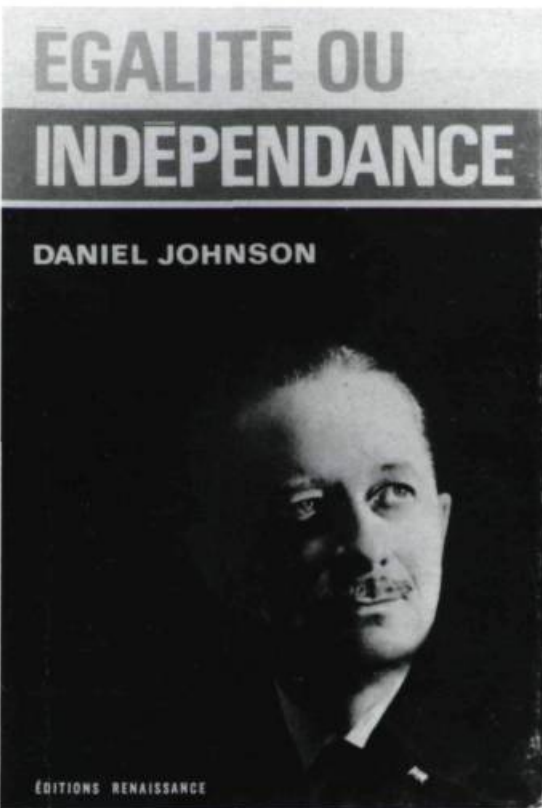
Tellement habitués à manger à deux rateliers, et s'imaginant de ce fait tirer tous les marrons du feu parce qu'ils élisent des hommes et des femmes politiques à Ottawa et à Québec, les Québécois de Daniel Johnson pratiquaient la valse hésitation aux accords d'«Égalité ou indépendance». Slogan forgé un matin polaire de l'hiver 1965 où le chef de l'Union nationale se cherchait un cheval de bataille pour déloger Jean Lesage du parlement de Québec.

Tout mystificateur qu'il fut, pour les uns, ou franchement séparatiste pour les autres, son slogan épousait à merveille les méandres tortueux de l'âme québécoise de l'époque. En effet, la timide soif d'affranchissement du Québec de la Révolution tranquille n'allait guère plus loin que le «maître chez nous» apprêté à la sauce libérale de Jean Lesage.

Haute en rhétorique, cette attitude n'en demeurait pas moins très respectueuse d'un cadre fédéral contraignant qui n'accordait aux Québécois que la «fraction de souveraineté» dont ils se satisfaisaient depuis 1867 en finissant du mieux qu'ils pouvaient pour en tirer le meilleur parti et survivre vaille que vaille malgré leur sous-développement chronique, leur scolarisation inadéquate, leur taux de chômage toujours plus élevé que celui de la moyenne canadienne et leurs revenus toujours plus bas que ceux de cette même moyenne.

Un pas de plus

Publié durant le congrès de l'Union nationale de mars 1965, le livre choc de Daniel Johnson, *Égalité ou indépendance*, pousse quand même plus loin la revendication nationale. Celle-ci, et Daniel Johnson le sait, n'est rien d'autre que l'obligation faite aux francophones de revendiquer leur oxygène sous peine de périr tant ils sont piégés par leur langue et leur culture dans une Amérique anglophone qui, du seul fait de sa pesanteur naturelle, questionnera toujours la nécessité de leur existence.



Publié durant le congrès de l'Union nationale de mars 1965, le livre choc de Daniel Johnson, «Égalité ou indépendance», pousse quand même plus loin la revendication nationale. (Collection privée).

La formule johnsoniste traduit parfaitement bien l'alternative à laquelle font face les Québécois de tout temps: «Donnez-nous l'égalité sinon nous faisons l'indépendance!». Stratégie du hold-up que pratiquera lui aussi à son heure René Lévesque. Et Robert Bourassa ensuite mais en oubliant de dégainer son arme.

Daniel Johnson reste toutefois le premier chef de gouvernement québécois à dire clairement aux Canadiens anglophones: si nous ne concluons pas ensemble un nouveau pacte, d'égal à égal, le Québec se retirera de la confédération. Maurice Duplessis s'opposait vigoureusement à la façon dont Ottawa tripotait la constitution mais ne remettait pas en cause le cadre canadien. Jean Lesage tonnait comme Jupiter mais finissait toujours par s'entendre avec ses amis fédéraux moyennant quelques concessions.

Pour la première fois, le Canada anglais devait faire face à un chef politique exigeant l'égalité, une nouvelle constitution, de nouveaux pouvoirs, sinon ce serait la sécession.

Daniel Johnson était-il vraiment indépendantiste? Comment ne pas s'interroger en effet avec pareil slogan? Mais il faut mettre des bémols à son indépendantisme car il visait avant tout une réforme en profondeur du régime fédéral où les Québécois seraient traités sur un pied d'égalité, utopie ancienne qui défie la réalité canadienne mais dont se nourrissent, depuis des lunes, nationalistes traditionnels ou partisans du fédéralisme renouvelé.



Assermentation de Daniel Johnson comme premier ministre du Québec. Le 5 juin 1966, l'Union nationale prend le pouvoir avec 56 députés. (Collection privée).

En fait, Johnson reprend à son compte tout en le durcissant le credo de son maître Duplessis: il faut une nouvelle alliance entre les deux nations reconnues par les pères de la confédération et le rapport Durham. Mais si ça ne marche pas, si je n'obtiens pas l'égalité, ce sera l'indépendance! Il n'est pas loin du souverainisme de René Lévesque car ce qui fonde la souveraineté nationale, c'est cette idée d'égalité entre deux peuples qu'il revendique.

Un certain fédéralisme

Mais attention, sa préférence va d'abord au fédéralisme canadien. Il l'écrit en toutes lettres dans *Égalité ou indépendance*: «Je préfère, avant de me résoudre à l'ultime recours du séparatisme, tenter tout ce qui peut être encore tenté...».

Ce qui le distingue d'un Jean Lesage ou d'un Pierre Trudeau, c'est qu'il ne rejette pas pour autant l'indépendance comme solution possible si le Canada anglais lui refuse l'égalité.

Aussi, n'est-il pas exagéré de penser que, placé devant le fait accompli du rejet de l'accord du lac Meech par les provinces anglaises, Daniel Johnson aurait probablement rejoint le camp souverainiste, contrairement à Robert Bourassa qui n'a pas tenu en plus sa promesse de tenir le référendum sur la souveraineté prévu dans la loi 150. En tout cas, Johnson n'aurait jamais accepté de signer, comme lui, l'inacceptable reddition que constituait l'entente de Charlottetown.

Ce qu'il faut comprendre aussi, c'est que pour le chef des bleus des années 1960, l'indépendance (aujourd'hui, on dit souveraineté) n'est pas désirable en soi. Même s'il ne l'écarte pas *a priori*, elle n'est pas une fin absolue mais uniquement un outil, un moyen. «Après trois siècles de labeur, écrit-il encore dans *Égalité ou indépendance*, notre nation a bien mérité de vivre librement. Tant mieux si elle peut se sentir chez elle d'un océan à l'autre. Ce qui implique qu'on lui reconnaisse l'égalité complète. Sinon, il faudra faire l'indépendance du Québec...».

On le voit, c'est l'indépendance par défaut: je ne ferai l'indépendance que si tout le reste échoue. Voilà, dans sa forme la plus achevée, la sempiternelle ambivalence québécoise. L'indépendance si..., mais pas avant la semaine des quatre jeudis.

Néanmoins, en se servant du mot indépendance comme d'un épouvantail ou d'un moyen de chantage, Johnson lui conférait une forte légitimité politique. Ce qu'un Pierre Bourgault n'arrivait pas à faire, tout chef flamboyant du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) qu'il était. C'est que le parti de Johnson représentait en 1965 la seule alternative crédible au pouvoir libéral.

Si l'on fait exception d'Honoré Mercier, qui avait brandi à la fin du XIX^e siècle l'éventualité de l'indépendance, Daniel Johnson aura été le premier leader politique traditionnel à approuver le refus possible du Canada. Ce fut une grande première: un parti gouvernemental prônait la souveraineté du Québec si les circonstances l'exigeaient.

Tournant capital: on le verra mieux dix ans plus tard, en novembre 1976, quand le PQ, parti résolument souverainiste, s'emparera du pouvoir. On le voit tout autant aujourd'hui malgré les mouvements de recul du pendule imposés par les libéraux d'un Robert Bourassa exsangue.

Mais «l'évangile selon saint Daniel», comme aimait dire Claude Morin du livre *Égalité ou indépendance*, ne se limite pas à l'idée d'indépendance. Il renferme aussi plusieurs nouveautés pour l'époque dans lesquelles puiseront amis et adversaires: référendum, statut particulier (ancêtre de la société distincte), charte des

droits, nouvelle constitution, Canada à deux, Canada binational...

L'actualité de Daniel Johnson se mesure encore à un certain nombre de propositions qui sonnent moderne et qu'il met de l'avant aux diverses conférences fédérales-provinciales des années 1966-1968. Celle-ci par exemple: point d'appui de l'une des deux nations qui forment le Canada, le Québec doit être maître de ses décisions en matière d'éducation, de sécurité sociale, d'économie, de culture comme aussi en ce qui regarde ses rapports avec la francophonie et certains organismes internationaux.

À Toronto, où s'amorce en novembre 1967 le processus de révision de la constitution qui va mener au cul-de-sac du «Canada Bill» de 1982, Johnson met toutefois le mot indépendance à l'index. Il parle plutôt maintenant de «fédéralisme renouvelé», nouveau concept à la mode.

Dernières revendications

Le premier ministre québécois pose cinq conditions qui préfigurent celles de l'accord du lac Meech: nouveau partage des pouvoirs, reconnaissance de l'existence de deux nations jouissant de droits collectifs égaux, rédaction d'une nouvelle constitution incluant une charte des droits de l'homme et des garanties aux droits des minorités, octroi des pouvoirs résiduels aux provinces, abolition du pouvoir fédéral de désavouer une loi provinciale.

On en est encore à peu près là, 25 ans plus tard.

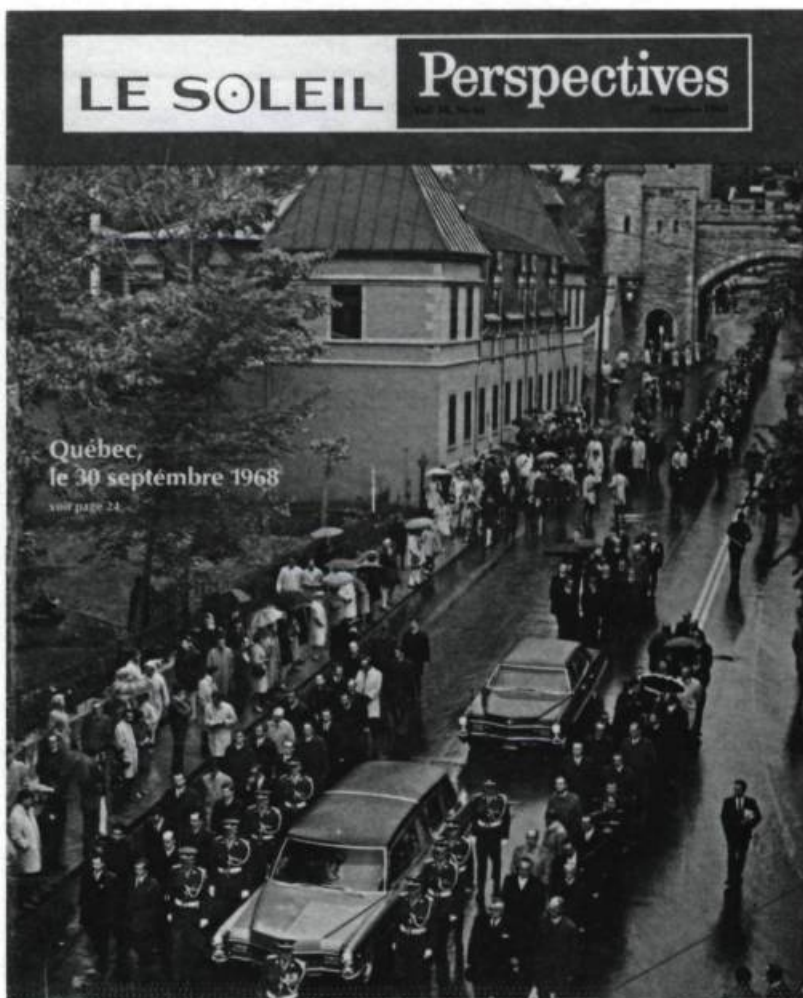
En 1968, année de sa mort, l'ambivalence de Daniel Johnson connaît une accélération. Se sachant condamné, il devine qu'il n'aura jamais à trancher lui-même en faveur du Québec ou du Canada. Ses angoisses de grand cardiaque enveloppent ses objectifs de fond d'un grand brouillard. «*What does Johnson want?*». Il ne le sait plus trop.

Il y a sa santé chancelante, bien sûr, mais il y a surtout l'émergence à Ottawa du faucon Pierre Trudeau qui repousse du revers de la main ses «cinq conditions». Doit-il reculer honteusement ou aller à l'indépendance? Le fantôme de Trudeau hantera de plus en plus ce premier ministre traqué. Il a promis à ses compatriotes l'égalité ou l'indépendance. Il devra bien livrer la marchandise. Mais laquelle?

L'indépendance? C'était avant tout une arme de négociation avec le Canada anglais. Le peuple québécois n'en voudrait pas. Son immaturité politique, pour ne pas dire sa schizophrénie, l'empêcherait de le suivre si jamais il osait. Et puis, Daniel Johnson pourrait s'accommoder

encore bien longtemps de sa double appartenance. Il se sent Québécois mais aussi Canadien. Il n'est pas pressé d'en finir avec le Canada.

Sa solution: finasser en bon Normand, tenter de concilier l'inconciliable, temporiser sur le Saint-Laurent en espérant le miracle: que ses compatriotes canadiens-anglais entendent un jour raison.



Daniel Johnson décède subitement le 26 septembre 1968 à l'âge de 54 ans, à la Manicouagan. (Collection privée).

Tout compte fait, Daniel Johnson aura été le dernier des ambivalents. Sans doute l'indécision aura-t-elle été sa marque de commerce, à l'opposé d'un René Lévesque, avocat déclaré de la souveraineté du Québec, ou d'un Robert Bourassa, ténor tout aussi inconditionnel mais du fédéralisme canadien.

À l'heure de sa mort, Johnson savait cependant que l'avenir trancherait. Mais lui, il ne serait plus là. ♦

Pierre Godin est journaliste et écrivain.